

Mme Marie-France GRANVILLE
10, résidence La Conninais
22100 – DINAN

DINAN, le 3 janvier 2020

☎ 02.96.39.01.55
mobile : 06.66.62.33.20
mail : marie-france-granville@orange.fr

Monsieur le PREFET des COTES d'ARMOR

Direction des relations avec les collectivités
locales

– Bureau du développement durable -
Place du Général de Gaulle
22023 SAINT BRIEUC Cedex 1

OBJET : Projet présenté par la SARL Carrières de Fréhel concernant le projet d'extension du périmètre de la carrière autorisée en 2006, le fonctionnement d'une installation mobile de traitement des matériaux, le transit et le recyclage de produits minéraux et l'accueil de déchets inertes, lieu-dit « les Vaux » à HENANSAL.

Dossier n° **E 19000273**.

REFER : Votre arrêté du 24 septembre 2019.

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à votre arrêté cité en référence, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, les documents suivants :

- mon rapport sur le projet présenté par la SARL Carrières de Fréhel concernant le projet cité en objet, situé lieu-dit « les Vaux » à HENANSAL, daté et signé du 2 janvier 2020,
- la synthèse des observations reçues ou consignées sur le registre d'enquête, datée et signée du 10 décembre 2019,
- le mémoire en réponse de M. Jean-Pierre MOTTIN, Gérant de la SARL Carrières de Fréhel, le pétitionnaire, en date du 23 décembre 2019,
- mes Conclusions sur le projet présenté par la SARL Carrières de Fréhel concernant le projet d'extension du périmètre de la carrière autorisée en 2006, le fonctionnement d'une installation mobile de traitement des matériaux, le transit et le recyclage de produits minéraux et l'accueil de déchets inertes, lieu-dit « les Vaux » à HENANSAL, datées et signées du 2 janvier 2020,
- le dossier soumis à l'enquête publique ,
- votre arrêté du 24 septembre 2019 ordonnant l'enquête publique,
- le registre d'enquête et les courrier annexés,
- le certificat d'affichage de l'avis d'enquête établi le 5 décembre 2019 par M. Jean-Pierre MOTTIN, Gérant de la SARL Carrières de Fréhel, le pétitionnaire,
- le certificat d'affichage de l'avis d'enquête établi le 4 décembre 2019 par M. le Maire de HENANSAL,

- la délibérations du conseil municipal de HENANSAL en date du 5 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet,
- la délibération du conseil municipal de HENANBIHEN en date du 2 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet,
- la délibération du conseil municipal de LA BOUILLIE en date du 26 novembre 2019 donnant un avis favorable au projet.
- la publicité dans la presse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the printed name.

Marie-France GRANVILLE